



Desinscription Bulletin n° 2

Par **BARRIERE Anne**, le **16/05/2018** à **11:53**

Bonjour,

j'ai fait l'objet d'une condamnation pénale pour alcoolémie au volant.

j'ai eu une suspension administrative de 4 mois réduite à 3 mois par ordonnance du Délégué du Procureur et un stage de sensibilisation.

j'ai effectué ces deux peines dans les 4 mois qui ont suivi.

je souhaiterais demander la désinscription de la condamnation sur mon bulletin n° 2.

est-ce possible ?

merci par avance de votre réponse.

Cordialement,

Par **Maitre SEBAN**, le **16/05/2018** à **12:30**

Bonjour,

Si vous avez un motif valable, vous avez la possibilité de faire une requête au Procureur de la république 6 mois après votre condamnation.

Vous serez alors convoqué à une audience en Chambre du conseil où vous pourrez exposer votre demande et vos arguments.

Le juge décidera de l'effacement du bulletin n°2 ou non.

Cdt,

Me SEBAN Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>

[avocat permis de conduire](#)